

**PYRENEES ATLANTIQUES  
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 18 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

**PRESENTS** : Mr Didier BOULAN – Mme Sandrine BARDERY

Mmes Françoise POIRIER – Joëlle BAREILLE

Mrs Denis BOSSARD – Maurice LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT-Stéphane DACHARY

**EXCUSES** : Thierry GALLET - Pierre-Yves FONTAINE

**Secrétaire de séance** : Sandrine BARDERY

Avant de débiter la réunion, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour la convention avec le CD64 pour le suivi du système d'assainissement de la station d'épuration.

L'assemblée est d'accord pour rajouter ce point.

**I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 octobre 2019**

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent favorablement le CR du 9 octobre 2019.

**II-MOTION RELATIVE AU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITIE DES FINANCES PUBLIQUES**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de restructuration du réseau des finances publiques dans le département.

En Béarn des Gaves, le projet prévoit uniquement la présence ponctuelle de « conseillers des collectivités locales » et des « accueils de proximité ». Les services de gestion comptable, sollicités quotidiennement par les agents territoriaux, les élus locaux et la population, ne seront quant à eux plus présents sur le territoire mais accessibles à Orthez uniquement. Enfin, le service des impôts sera scindé en deux, proposant un seul service aux particuliers à Oloron-Sainte-Marie alors que le service aux entreprises sera accessible, quant à lui, à Orthez.

Dans ce contexte, le Conseil des Maires des PA fait voter une motion pour soulever les problèmes associés à cette réorganisation et les élus du Conseil Municipal délibèrent en faveur de cette motion.

**III-DELIBERATION : PLAN DE FINACEMENT POUR LES TRAVAUX DU LOGEMENT COMMUNAL**

Après échange avec la trésorerie, le reste à charge TVA pour la commune s'élève à 10 %, du fait du dossier PALULOS.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement provisoire au conseil municipal d'un montant total de **159 011.76 € TTC** :

- Emprunt : 100 000 € HT
- Fonds propres : 17 366.19 € HT
- Subvention Conseil Départemental 64 : 13 023.45 € HT
- Subvention Etat (DETR) : 28 622.11 € HT

Celui-ci est adopté.

## **IV-DELIBERATION : EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POUR LE LOGEMENT COMMUNAL**

Le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs organismes bancaires ont été contactés pour la réalisation de deux emprunts de 100 000 euros et 46 000 euros afin d'équilibrer le plan de financement pour l'opération de rénovation du logement communal.

Il ressort de la consultation que l'offre présentée par le CREDIT AGRICOLE répond le mieux aux attentes de la Commune. Cette offre présente les caractéristiques suivantes :

### Premier prêt :

- Type de prêt : un prêt Moyen et Long Terme de 100 000 euros
- Taux :0,78%
- Durée : 15 ans
- Périodicité de remboursement : mensuel
- Montant de l'échéance : 588 ,87 euros

### Deuxième prêt :

- Type de prêt : Crédit Court Terme de 46 000 €
- Taux :0,65%
- Durée : 24 mois

Le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur la conclusion de ces emprunts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** : - De contracter auprès du CREDIT AGRICOLE un prêt de 100 000 euros émis aux conditions suivantes : prêt Moyen et Long Terme, taux de 0,78% dont le remboursement s'effectuera en échéances mensuelles.

- De contracter auprès du CREDIT AGRICOLE un prêt de 46 000 euros émis aux conditions suivantes : prêt Court Terme de 46 000 euros, taux de 0,65% afin de pré-financer les subventions et le remboursement de FCTVA.

**CHARGE** Le Maire de signer le contrat y afférent.

## **V-CARTE COMMUNALE : ARRÊTE DU 6 NOVEMBRE 2019 FIXANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Un arrêté municipal du 6 novembre 2019 fixe le cadre de l'enquête publique qui aura lieu du 3 décembre 2019 au 3 janvier 2020. L'enquête se déroulera aux jours et heures d'ouverture soit les mardis de 13h30 à 17h00 et les vendredis de 13h00 à 16h30.

M. LAGRILLE Fernand a été désigné comme commissaire enquêteur. Il sera présent en mairie le mardi 3 décembre 2019 de 14h00 à 17h00, le samedi 21 décembre 2019 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 3 janvier 2020 de 14h00 à 17h00.

La question se pose de distribuer dans les boîtes aux lettres l'avis d'enquête publique afin d'informer tous les habitants de la commune. Monsieur Le maire vérifie la légalité de cet acte auprès du commissaire enquêteur.

Intervention de Monsieur LAVIE-CAMBOT qui aurait souhaité que les membres du Conseil Municipal assistent à une réunion animée par le cabinet d'étude afin d'expliquer le déroulement de ce projet. Il précise que cette carte communale se déroule trop rapidement et que des étapes ont été brûlées.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas brûlé les étapes. Tout est réglementé et suivi par le cabinet d'étude. Par contre il est vrai qu'une certaine réactivité a permis de faire évoluer l'étude rapidement.

## **VI-CONVENTION 2019 SUR LE SUIVI DU FONCTIONNEMENT DE SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS**

Le Département et l'Agence de l'Eau Adour Garonne poursuivent leur partenariat dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024 par la signature programmée d'un contrat de progrès. Dans le cadre du « Dispositif connaissance » prévu dans le programme départemental Naïade qui sera repris au sein de ce contrat de progrès, un accord à bons de commande a été signé en date du 17 mai 2019 avec le laboratoire des Pyrénées et des Landes afin de réaliser des prestations de suivi, de prélèvements et d'analyses d'échantillons « assainissement » prélevés sur site.

### **Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet de contractualiser, avec le maître d'ouvrage, l'appui apporté en 2019 par le Département au suivi du fonctionnement de systèmes d'assainissement et les modalités d'intervention de celui-ci.

Dans ce cadre, le maître d'ouvrage et/ou l'exploitant autorise le Département ou son prestataire à effectuer des prélèvements sur ses systèmes d'assainissement et à les analyser.

Le Département transmettra au maître d'ouvrage le résultat des analyses réalisées.

Intervention sur site une fois par an pour l'installation dimensionnée (20-200EH). Lors de la visite du mois d'octobre (28/10), un débit anormal a été constaté. Une fuite AEP est certainement à l'origine de ce débit. Demande faite à la SAUR de vérifier leur installation.

Projet de Monsieur Le Maire de revoir le dispositif d'assainissement dans sa globalité, y compris faire un bilan de tous les raccordements sur le système d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales dans le bourg.

## **VII-QUESTIONS DIVERSES**

- Déménagement de la mairie avant les travaux, à prévoir pendant les vacances de Noël.
- Remerciements des associations qui ont bénéficié des subventions délivrées par la mairie. (Croix rouge française, Mink'Africa, Fnaca Salies/Sauveterre).
- Natura 2000. Une nouvelle subvention est attribuée à 27 communes du département. Pour L'Hopital d'Orion, le montant est 1 071€ pour 2019.
- Subventions 2019 attribuées par le Conseil Départemental pour les travaux de voiries : 7 834 €
- Blocs autonomes de sécurité de la salle communale à changer car ne fonctionnent plus, Monsieur Le Maire demande des devis à d'autres prestataires pour faire faire les travaux. Présentation d'un devis de la société Bridat. (1 033€ HT).
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SDEPA a attribué à EDF le marché groupé de la fourniture d'électricité pour les bâtiments de la commune. (Mairie, église, EP, salle communale)
- Un retour très positif sur l'exposition « la tranchée » de Pierre-Yves FONTAINE avec des articles sur les journaux ainsi que la visite des élèves de l'école d'Orriule.
- Monsieur le président du comité des fêtes présente à l'assemblée le bilan financier au 18 novembre 2019.

La séance est levée à 23h.